Haut et Noble Serment des Arbalétriers de Saint Jean Baptiste
Société Royale à Enghien ASBL

Le Connétable
Rue du Château, 16
7850 Enghien
Tél : 0473 52 98 29
Le secrétariat
Rue de l'Europe, 29
7850 Enghien
Tél : 0496 67 47 99
secretariat@arbaletriers-enghien.be

Procès-Verbal de l'AG extraordinaire du 20 février 2026.

Présents : Jean-François **Baudoux**, Luc **Bausière**, Thierry **Carlier,** Vincent **Cornil,** Gérard **Derycke**, Hubert **Desclin**, Géry **Flament**, Thierry **Ganseman**, Pascal **Hadidi,** Gauthier **Hamaide,** Florent **Hannesse**, Geoffroy **Lequeu,** Jean-Claude **Liekendael**, Didier **Pacco**, François-Xavier **Prouvost.** Quentin **Rivière**, Jean-Michel **Rosier**, Christian **Ruysckart**, Arnaud **Seeuws**, Paul **Vanderroost**, Marc **Vanderstichelen** et Jean-Louis **Vincart.**

Procurations : Thomas **Declercq** représenté par Marc Vanderstichelen, Sébastien **Dhondt** représenté par Géry Flament **et** Corentin **Flament** représenté par Quentin Rivière.

Excusé : Grégory **Delannoy**

Absents : Alain **Berte**, Bertrand **Deneyer,** Adhémar **Durant**, Helmut **Durant,** Dominique **Ghilain,** Alexis **Leroy**, Pol **Leroy,** Jean-Pierre **Tennstedt** et Dominique **Weemol.**

Compagnons : Bertrand **Destrebecq**

1. Accueil par le Connétable

« Je souhaite la bienvenue à tous les confrères et compagnons présents ce soir. Certains n'ont pu venir pour des raisons de vacances ou d'indisponibilité.

J'aimerais rappeler le chapitre 2 de notre règlement d'ordre intérieur et plus particulièrement ce paragraphe :

Les membres se doivent aide et amitié ainsi qu'il doit en être au sein du Serment. Ils évitent scrupuleusement ce qui pourrait nuire à la cordiale entente qui doit caractériser tous leurs rapports.

Il y a 25 membres effectifs présents ou représentés et le quota est atteint.

Vous avez reçu ce mercredi soir un courrier de Monsieur Delannoy.

Cependant, j'aimerais répondre et éclaircir certains points de ce courrier et aussi expliquer pourquoi un changement des statuts est nécessaire.

Dans la lettre, l'auteur mentionne l'omission de l'inventaire. Je rappelle que l'inventaire a été présenté par notre président d'honneur à la fin de l'AG du 25 janvier.

Cette même personne se plaint de ne pas avoir reçu le PV de cette AG tout comme celui de 2025. Pour ce dernier, je rappelle que les pv des AG, des réunions de l'organe d'administration, les statuts et le ROI sont disponibles sur le site internet du Serment.

Sur la convocation de notre AG extraordinaire, il était clairement écrit que les pv des Assemblée Générale et Assemblée Générale Extraordinaire de 2026 seraient envoyés simultanément. »

2. Modifications des statuts.

« En ce qui concerne la rééligibilité des administrateurs, la formulation était mauvaise dans les statuts. Après délibération en organe d'administration, il est décidé de proposer la suppression du paragraphe.

Je rappelle que les élections ont lieu tous les trois ans. Ce qui veut dire qu'en janvier 2028, vous aurez la possibilité de reconduire ou non les administrateurs qui se présenteront à l'élection et que si d'autres candidats se présentent, il sera également possible de changer les membres de l'Organe d'administration. Ce nombre d'administrateurs reste de 7.

Comme suggéré par Monsieur Grégory Delannoy, revenir à une gestion avec un conseil et un comité n'est pas une solution. Pour mémoire, en 2004 le Conseil comptait 9 membres, le Comité comptait 8 membres. Si on considère que le secrétaire et le trésorier siégeaient dans les deux structures, cela donne 15 membres différents. Le Serment comptait alors à peine plus de 20 confrères.

Lors de la convocation à cette Assemblée Générale Extraordinaire, vous avez reçu les textes concernant les modifications aux Statuts et au R.O.I.
Quelles sont les modifications ?

1. *Changement du siège social au domicile du Connétable à savoir 16, rue du Château à Enghien.*
2. *Suppression d'un paragraphe concernant la rééligibilité des administrateurs avec les raisons expliquées à l'assemblée.*
3. *Changement des termes « Conseil d'Administration » en « Organe d'Administration ».*

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

3. Règlement d'Ordre intérieur

- *Modification des termes « Conseil d'Administration » en « Organe d'Administration ».*
- *Précisions quant aux rôles du Roy, du remplacement du Capitaine de tir en cas d'absence de celui-ci et de son adjoint et gestion du site internet.*

La modification du R.O.I est approuvée à l'unanimité.

4. Élection du Chancelier

Une seule candidature : Didier Pacco.
Le Connétable lit la lettre de motivation de Didier Pacco.
Vote secret par bulletin.
Proclamation des résultats du vote : Didier Pacco est élu Chancelier à la quasi-unanimité.
Mot du nouveau chancelier.

« Chers confrères,
Il n'aime pas que l'on lui fasse des éloges, mais avant tout, je voudrais remercier mon prédécesseur pour avoir rempli sa mission avec brio. Merci Thierry.
Au travers de ce petit mot, je voudrais tous vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée aujourd'hui.
Les défis à relever sont en nombre, mais vous me connaissez, je n'hésiterai pas à retrousser mes manches pour y arriver.
Pour ce faire, votre aide sera des plus précieuses.
J'espère donc pouvoir compter sur une équipe solide et unie afin de mener à bien les nombreuses tâches et projets futurs.
Je veux être un Chancelier à l'écoute de chacun, je ne mords pas (bon ok, je grogne un peu quand je ne tire pas bien ...).
Que ce soit pour une idée, une suggestion ou un souci quelconque, n'hésitez jamais à m'en parler.
Je serai attentif à préserver les valeurs de tolérance, d'amitié, de respect et faire en sorte que notre si précieuse confrérie puisse perdurer.
Bon, je pense que certains trouvent l'atmosphère de notre local un peu sèche, je propose donc de vous offrir un petit verre de remerciement.
Soyons fiers d'être arbalétrier, vive le Serment et santé à tous.
Semper Angiam Servare »

Suite à cette élection, le nouvel organe d'Administration sera présenté après sa réunion du 2 mars prochain.

L'AG.E. se clôture à 19h40.

Thierry Ganseman
Connétable

Géry Flament
Secrétaire